MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Dix neuf mai an mil huit cent dix-neuf, à huit heure du Matin

ACTE DE MARIAGE de Jean François Cultivateur

âgé de trente six ans, né à Toulon département

d'un vrai le Vingt quatre vingt deux du mois de Décembre mil

domicilié à la garde département

fils Majeur de parents inconnus

domicilié à département

et de vrai Jeanne Marguerite Cheobol

Et d'une Dauphine Rose Magdelaine Pournier

âgée de vingt trois ans, née à Toulon département du var

le Vingt six du mois de Fevrier mil an 3me domiciliée

à la garde département du var fille majeure de

Louis Cultivateur domiciliée à la garde département du var

et de feue Veronique Bremaire ses père et mère décédés

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous Dangelles les Dimanches qu'il n'y a eu ny opposition ny empêchement ainsi dit mariage d'après le terme prescrit par la loi.

Vu les Extraits Actes de naissances des Susdits futurs Epoux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux Jours ci dessus désignés.

Vu l'acte de Décès de Marguerite Christel Grand ère grand mère du futur Epoux

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Dauphine Rose Magdelaine Pournier Fauthe Jean François

En présence de Laurent Augustin agaret domicilié à la garde département du var âgé de trente trois ans profession de Notaire royal

Dit Maur Moulin domicilié à la garde département du var âgé de quarante deux ans profession de négociant

Dit Jacques Pitton domicilié à la garde département du var âgé de trente huit ans profession d'cultivateur

Et dit François Prud domicilié à la garde département du var âgé de quarante trois ans profession d'Cultivateur

Après quoi, moi François Coupanel Maire de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les Témoins les parties ont declaré ne le savoir Ecrire.

Agaret — Maurmuffon — Pitton — Coupanel

Lauzier

3e Lieu

MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Vingt sept mai an mil huit cent dix neuf, à huit heure du Matin

ACTE DE MARIAGE de Jean François Auguet cultivateur

âgé de cinquante trois ans, né à Toulon département

du var le Six du mois de Janvier mil sept cent cinquante quatre domicilié à la garde département

fils majeur de Pierre Jean François cultivateur

domicilié à la garde département

et de feue Madelaine Suman, parents

de Marie Simon veuve Jean

Et de Christine Marguerite Pelegrin

âgée de cinquante cinq ans, née à Toulon, département du var

le Quinze du mois de mars mil sept cent soixante huit domiciliée

à la garde département du var fille majeure de

feu Joseph Marie Pelegrin cultivateur et de Marie Rosalie Tournelleau

domiciliée à la garde département du var

et de feue Marie Anne Tarit veuve de feu Jean pierre Bauchet soudat, parents

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous les Dimanches vingt trois et vingt sept avril dernier ainsi qu'il n'y a eu ny opposition ny empêchement audit mariage d'après le terme prescrit par la loi.

Vu les Extraits d'Actes de naissances des susdits futurs Epoux, Vu Extrait d'acte de décès de feu pierre Bauchet, Vu aussi Vu les actes des décès des pères et mères des futurs Epoux.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Christine Marguerite pelegrin Fauthe Jean François Auguet

En présence de Joseph Auguet domicilié à la Garde département du var âgé de cinquante six profession de propriétaire

Dit Maur Moulin domicilié à la garde département du var âgé de quarante neuf ans profession de négociant

Dit Michel Battherny Pipe domicilié à la garde département du var âgé de cinquante trois profession d'cultivateur

Et dit François Prud domicilié à la garde département du var âgé de quarante trois profession de Cultivateur

Après quoi, moi François Coupanel Maire de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Témoins Les futurs Epoux ont declaré ne le savoir

Auguet — Maurmuffon — Coupanel

Lauzier